

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 8 juin 2021**

Date de convocation : mercredi 2 juin 2021

Délibération n° CC\_2021\_105  
Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 52

Votants : 60

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE, M.  
Pascal GILLARD à M. Fabrice BARUSSEAU, Mme  
Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ,  
M. Charles DELCROIX à M. Joël TERRIEN, Mme  
Dominique DEREN à M. Ammar BERDAI, M.  
Jean-Philippe MACHON à M. Philippe ROUET,  
M. Jean-Pierre ROUDIER à Mme Céline  
VIOLLET, Mme Véronique TORCHUT à Mme  
Marie-Line CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Affectation des résultats de l'exercice  
2020 du Budget Annexe ZAC des Charriers Sud

Le 8 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Eric PANNAUD, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Présents :

M. Eric PANNAUD, M. Bruno DRAPRON, M. Bernard COMBEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAU, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, M. Stéphane TAILLASSON, M. Rémy CATROU, M. Patrick PAYET,

Secrétaire de séance : M. Bernard COMBEAU

**RAPPORT**

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté le cas échéant, du résultat reporté en fonction de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- Constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- Affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2020 qui présente un résultat identique à celui du compte de gestion, et considérant le principe énoncé ci-dessus, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2020.

La section d'investissement du compte administratif laisse apparaître un besoin de financement de 204 207,55 € et la section de fonctionnement, un résultat de clôture de 0 €.

L'affectation des résultats 2020 s'établirait comme suit :

- Résultat cumulé de fonctionnement reporté au compte 002 : 0 €
- Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement reporté au compte 001 : -204 207,55 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2020	22 209,00 €	22 209,00 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté	-	-	0,00 €
Résultat cumulé de clôture au 31/12/2020	-	-	0,00 € Résultat à affecter
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Solde d'exécution de l'exercice 2020	22 209,00 €	0,00 €	- 22 209,00 €
Solde d'exécution reporté	-	-	- 181 998,55 €
Solde d'exécution au 31/12/2020	-	-	- 204 207,55 €

Après avoir entendu le rapporteur,

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif dont les résultats de clôture sont déterminés dans le tableau ci-dessus,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Il est proposé au Conseil communautaire :

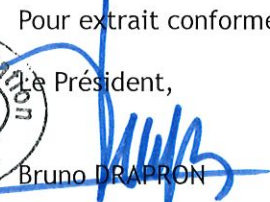
- D'approuver les résultats de clôture constatés au 31/12/2020.
- D'approuver l'affectation du résultat de la manière suivante :
  - Résultat cumulé de fonctionnement reporté au compte 002 : 0 €
  - Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement reporté au compte 001 : - 204 207,55 €

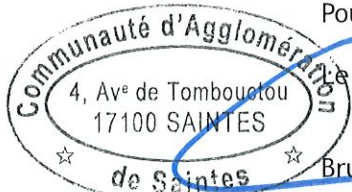
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 59 Voix pour
- 1 Voix contre (M. Pierre DIETZ au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
 Le Président,  
  
 Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.